



Commission SYSTÈME FINANCIER et
FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 7 octobre 2010

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	27

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Système financier et financement de l'économie** le 7 octobre 2010

1. Le Conseil a noté que l'Insee et la Banque de France participent à une Task Force mise en place par la BCE et Eurostat sur **la mesure des services financiers indirectement mesurés (SIFIM)**. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ses travaux et de ses conclusions.
2. Le Conseil salue comme un progrès en termes de communication **la présentation conjointe par l'Insee et la Banque de France des comptes non financiers et financiers sur l'année 2009**. Il demande à ce que lui soit présenté et diffusé largement chaque année un exercice de synthèse de ce type, permettant d'analyser la façon dont l'évolution récente de l'économie réelle s'est traduite en termes de financement.
3. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des statistiques présentées par la Banque de France concernant **la détention des actions françaises du CAC 40 par les non résidents**. Il demande à ce que lui soit présenté périodiquement un point sur les évolutions qui pourraient intervenir sur la détention des autres types de titres français.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la présentation des données de la Fédération bancaire française qui permettent de **mesurer l'emploi dans les banques**. Il souhaite que ces données soient harmonisées avec les autres sources disponibles afin de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du secteur bancaire. Il demande que soit étudiée la possibilité de comparer l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier.
5. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations **statistiques par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission.
6. Le Conseil constate que de nombreuses informations existent sur **le financement des PME**. Il demande que l'information pertinente soit regroupée pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.

COMPTES RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Système financier et financement de l'économie
- 7 octobre 2010 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans

Rapporteurs : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France
Fabrice LENGART, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	5
I. Principaux axes du programme 2011 - Fabrice Lengart (Insee) et Daniel Gabrielli (Banque de France).....	5
II. Financement de l'économie : l'articulation des comptes financiers et non-financiers en Comptabilité Nationale	11
1. Le déroulement d'une campagne de comptes - Fabrice Lengart.....	11
2. Résultats de la dernière campagne - Fabrice Lengart et Franck Sédillot (SESOF). 11	
III. L'évolution de la détention des titres français par les non-résidents - Pierre Sicsic (Balance des paiements) et Julien Le Roux (Balance des paiements)	15
IV. L'emploi dans les banques - Présentation des données de la Fédération bancaire française - Henry Cheynel	20
V. Proposition d'avis - Françoise Dussert.....	24
Conclusion.....	26

LISTE DES PARTICIPANTS

Patrick	AUGERAUD	DGFIP
Jean-Marc	BEGUIN	Insee
Martine	BELLON	Cours des comptes
Anne-Sophie	BORIE TESSIER	Banque de France
Jacques	BOURNAY	Insee
Michel	BOUTILLIER	Université Paris X Nanterre
Henry	CHEYNEL	Fédération française bancaire
Pierre-Olivier	COUSSERAN	Banque de France
Philippe	CUNEO	Cnis
Aude	de CORBIAC	Société Générale
Abderrahim	DOULAZMI	CCIP
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Françoise	DUSSERT	Cnis
Lisa	FRATACCI	Cnis
Laetitia	GABAUT	Observatoire de l'épargne européenne
Daniel	GABRIELLI	Banque de France
Laurent	GRILLET-AUBERT	Autorité des marchés financiers
Esther	JEFFERS	Université Paris 8
Julien	LE ROUX	Banque de France
Geoffrey	LEFEBVRE	Insee
Fabrice	LENGLART	Insee
Bruno	LONGET	Banque de France
Nasser	MANSOURI-GUILANI	CGT
Mathieu	MARCEAU	DGTPE
Kloé	MASSELIER	Banque de France
Régine	MONFRONT	IEDOM
Michel	NGUYEN THE	École polytechnique
Dominique	NIVAT	Banque de France
Carlos	PARDO	Association française de gestion financière
Claude	PIOT	Banque de France
Jean-Paul	POLLIN	Faculté de droit
Jean-Marie	ROUX	CGT Banque de France
Nathalie	ROY	UPA
Franck	SEDILLOT	Banque de France
Pierre	SICSIC	Banque de France
Christine	THIESSET	Insee
Dalila	VIENNE	Autorité de la statistique publique

EXCUSÉS :

Alain	BERNARD	Secours catholique
Yves	COLLOMBAT	Fédération bancaire française
Grégory	HAMEZ	UMR Géographie Cités
Bernard	MOREL	Insee
Thierry	NOBLOT	Groupe des fédérations industrielles
Sophie	TASQUÉ	CGT FO

La séance est ouverte à 14 heures 40, sous la présidence de Jean-Paul POLLIN.

Introduction

Jean-Paul POLLIN

Bonjour à tous.

Le sujet relatif aux statistiques d'assurances suite à la fusion de l'ACAM avec la Commission Bancaire sera traité lors de notre réunion de printemps.

Nous avons souhaité faire un point sur le bouclage des comptes financiers et non financiers, qui constitue un élément essentiel de la constitution de la Commission Finances. Nous avons également sollicité des informations sur la détention d'actions françaises par les non-résidents. Enfin, Henry CHEYNEL a proposé de présenter la situation de l'emploi dans les banques.

I. Principaux axes du programme 2011 - Fabrice Lengart (Insee) et Daniel Gabrielli (Banque de France)

1. Programme de travail de la Banque de France 2011

Daniel GABRIELLI

a. Les statistiques monétaires

La nouvelle collecte de statistiques monétaires a été mise en place pour le compte de la BCE. Les évolutions apportées concernent le bilan des banques, les taux d'intérêt des crédits nouveaux et les véhicules de titrisation. La nouvelle collecte apportera des informations trimestrielles sur la ventilation des encours de prêts par durée résiduelle et les prêts garantis par une sûreté immobilière et mensuelles sur les prêts renouvelables aux ménages et aux SNF. Les taux d'intérêt et les flux de crédits nouveaux s'y rapportant seront ventilés plus finement par tranches de PFIT et de montant, en distinguant notamment les crédits aux SNF de moins de 250 000 euros, ce qui permettra de mieux suivre l'activité de prêts aux PME. L'activité de titrisation sera également mieux suivie : dans le bilan des banques, les dépôts des fonds de titrisation et les titres émis par ces organismes et détenus par les IFM seront recensés, les encours de crédits titrisés seront ventilés par zone de résidence et secteur des débiteurs ainsi que par objet du crédit pour les ménages et par durée initiale pour les SNF). Seront également disponibles des indications sur les titrisations synthétiques (et non pas seulement les titrisations traditionnelles). Enfin, des données ont commencé à être directement collectées en 2010 auprès des organismes de titrisation français, ce qui permettra d'effectuer des rapprochements avec les déclarations des banques.

Parallèlement à la mise en place de la nouvelle collecte, la Banque de France a procédé à la mise en place de l'application SURFI, qui remplace l'ancien système de collecte commun à la Banque de France et à l'Autorité de contrôle prudentiel (BAFI) et qui permet de bénéficier des fonctionnalités de la technologie XML et XBRL. Cette mise en place conjointe de la nouvelle collecte (le processus de révision a été entamé dès 2005) et de la nouvelle plateforme a nécessité d'importants efforts de la part de la Banque de France, de l'ACP et des banques.

L'enquête trimestrielle sur les prêts relais sera supprimée à compter de l'échéance du troisième trimestre 2010. Elle avait été mise en place au moment de la crise pour s'assurer qu'ils ne constituaient pas un facteur de risque pour le système bancaire.

Par ailleurs, en application des recommandations d'un groupe du Cnis, la Banque de France va collecter en 2011 des données sur les microcrédits auprès des établissements de crédit et des associations agréées.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Enfin, elle devrait également améliorer la qualité des données collectées pour le compte de l'Observatoire de l'épargne réglementée depuis 2009 (statistiques trimestrielles et annuelles sur l'épargne réglementée ainsi que sur la ventilation des encours, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle des détenteurs) et compléter sur quelques points l'information demandée aux banques.

b. La comptabilité nationale financière

La Banque de France travaille à la préparation de la nouvelle base de comptabilité nationale, à la mise en production de la nouvelle application relative aux comptes trimestriels, à la production d'un compte non financier semestriel des institutions financières, au calcul des flux d'intérêt trimestriels et à la production des comptes trimestriels simplifiés avancés, qui doivent permettre à la BCE de porter le délai de publication des résultats de 120 à 90 jours.

Le service qui travaille sur les bilans des autres intermédiaires financiers et sur les assurances a commencé à publier en 2010 deux « Stat Info » sur les OPCVM, l'un mensuel, l'autre trimestriel, présentant des indications sur les flux et les encours de passifs et d'actifs de ces fonds. S'agissant des projets 2011, la collecte de données sur les OPCVM non monétaires passera à un rythme mensuel en milieu d'année, Un « Stat Info » trimestriel sur les assurances sera publié, Un projet d'évolution de la base de données ASSUR, qui recueille l'ensemble des éléments en provenance des organismes d'assurance, sera lancé pour se préparer à la réception des nouveaux états Solvabilité 2 et les traitements statistiques seront poursuivis pour permettre l'élaboration d'un bilan statistique des entreprises de ce secteur.

c. Les autres collectes de données

S'agissant des statistiques sur les relations avec l'extérieur, le nouveau système de collecte de données de la balance des paiements auprès des intermédiaires financiers doit démarrer début 2011.

Dans le domaine des statistiques du système productif, deux nouveaux « Stat Info » ont été publiés en 2010. Le premier portait sur l'évolution des défaillances et est issu de données statistiques tirées du fichier bancaire des entreprises (Fiben). Le second portait sur les crédits aux entreprises ventilés par secteur d'activité, taille, catégorie juridique et résidence. Ce « Stat Info » distingue également les PME selon leur indépendance ou leur appartenance à un groupe.

S'agissant des reportings prudentiels, l'ACP a procédé, comme il a été indiqué, à la mise en place de SURFI et à l'intégration des données concernant la solvabilité et les comptes consolidés aux normes IFRS des établissements de crédit dans ce nouveau dispositif de collecte. Enfin, une nouvelle collecte relative à l'assurance-crédit des PME sera réalisée auprès des compagnies d'assurance.

Pierre-Olivier COUSSERAN, Banque de France

J'en profite pour signaler la présence de Madame Anne-Sophie Borie-Tessier, qui a repris le service en charge des collectes concernant les OPCVM, les organismes de titrisation, les entreprises d'investissement et les assurances.

Anne-Sophie BORIE-TESSIER

Nous présenterons le bilan de nos travaux sur les assurances lors de la prochaine réunion.

Jacques BOURNAY, CGT

Nous souhaiterions que la Banque de France présente régulièrement des statistiques sur le surendettement des ménages. Les nombreuses données collectées par la Banque de France dans ce domaine présentent un intérêt dans le cadre des travaux de l'Insee sur les comptes des ménages par catégorie, notamment sur les ménages les plus modestes.

Daniel GABRIELLI

Les statistiques sur le surendettement des ménages ont été constituées initialement dans un souci opérationnel. Le souci ultérieur de disposer d'une vision synthétique s'est heurté à l'hétérogénéité des données. Néanmoins, pour répondre à un besoin d'information accru, et des efforts ont été réalisés pour harmoniser la collecte. Nous pourrions présenter un point sur ces statistiques.

2. Le programme de travail du département des comptes de l'Insee

Fabrice LENGART

L'année 2011 sera une année de changement de base pour le département des comptes de l'Insee. Nous devons publier la nouvelle base des comptes non financiers le 13 mai prochain. La procédure classique, qui consiste en une revue générale des sources d'information et des méthodes utilisées par les comptes, nous conduit en moyenne tous les cinq ans à améliorer les méthodes d'estimation des agrégats en niveaux. La rénovation d'une méthode pour évaluer un agrégat macroéconomique en niveau ne peut pas intervenir en dehors d'une année de changement de base : dans le cas contraire, elle provoquerait une distorsion du taux d'évolution de l'agrégat en question l'année où la méthode commencerait à être implémentée, sans avoir été réropolée sur les années précédentes.

Au delà de cette procédure, récurrente, de revue des méthodes d'évaluation, un changement de base peut également être l'occasion d'implémenter des changements plus importants dans les comptes nationaux. En 2011, nous procéderons ainsi à un changement de nomenclature d'activités et de produits. Les comptes nationaux ont vocation à basculer vers la NACE Rev. 2 comme l'ensemble des statistiques. Ce changement de nomenclature est coordonné au niveau européen. Jusqu'à présent, notre nomenclature d'activités et de produits à un niveau très agrégé, à savoir la nomenclature économique de synthèse, n'était pas calée sur la NACE Rev. 1 qui correspond à la nomenclature européenne. Suite au passage à la NACE Rev. 2, nous serons à même de publier directement des comptes à l'échelon européen.

Par ailleurs, les comptes français définitifs sont largement assis sur la statistique d'entreprise ; celle-ci parvenait, jusqu'à présent, parvenait aux comptes nationaux via le système intermédiaire d'entreprises (SIE). Le système de production de la statistique d'entreprise a été refondu dans le cadre d'un chantier engagé par la Direction des statistiques d'entreprises depuis de nombreuses années (projet Resane). Par conséquent, le canal de réception des données utilisées pour construire le PIB change, ce qui provoquera inévitablement un écart entre le résultat obtenu avec le système précédent et le résultat du nouveau système. Le changement de base de 2011 sera également l'occasion pour nous de nous adapter à ce nouveau système d'information.

L'établissement des années de base en niveaux pour 2006 à 2008 est en cours de finalisation et devrait s'achever avant la fin octobre. Par ailleurs, il sera indispensable de construire une réropolation pour deux raisons. Premièrement, les comptes trimestriels français sont construits suivant une méthode qui fait appel à l'économétrie et qui implique la nécessité de relier des indicateurs infra-annuels, une fois annualisés, aux comptes annuels. Cette équation économétrique implique la nécessité de disposer de séries longues, d'où la réropolation des comptes annuels. Deuxièmement, nous souhaitons conserver les séries très longues remontant à 1949 dont nous disposons suite à l'exercice de réropolation effectué à l'occasion de la base 2000.

Nous nous appliquerons à la réropolation d'ici à décembre pour pouvoir transmettre les séries longues annuelles aux équipes en charge des comptes trimestriels, qui enchaîneront sur leur propre construction de la nouvelle base, c'est-à-dire la ré-estimation générale de toutes les équations économétriques en nouvelle nomenclature pour une échéance à la mi-mai.

Après le mois de mai, nous publierons des fiches explicatives et un dossier présentera les résultats de la nouvelle base ainsi que les principaux changements intervenus dans l'Insee Références sur l'économie française à paraître en juin.

Enfin, les comptes de patrimoine en nouvelle base seront publiés en juillet.

La *task force* européenne présidée par Eurostat et la BCE sur le réexamen de la méthodologie d'estimation des services financiers indirectement mesurés (Sifim) vient de se mettre en place. La participation de la Banque de France et de l'Insee à ces travaux fait également partie du programme de l'année 2011.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

3. Le suivi des avis de 2010

Jean-Paul POLLIN

Le premier avis de 2010 concernait la situation financière des PME. Lors de la dernière réunion du Bureau du Cnis, un participant a estimé qu'il existait un décalage entre les statistiques de l'accès au financement des PME et la réalité vécue par les PME, qui se plaindraient souvent de difficultés rencontrées dans l'accès au financement. Je lui ai répondu que la Commission avait étudié le sujet et pris connaissance de statistiques portant notamment sur les difficultés de financement des entreprises selon leur appartenance à un groupe. Il semblait ressortir de l'analyse de ces statistiques que la présence d'un *credit crunch* en France n'était pas avérée.

Par conséquent, il conviendrait de regrouper les statistiques sur le financement des PME sur le site de la Banque de France ou celui de l'Insee afin de mettre un terme à leur remise en cause systématique.

Daniel GABRIELLI

Concernant les crédits distribués, nous disposons de données issues des statistiques monétaires qui portent non sur les encours, mais sur les crédits nouveaux, mais qui ne distinguent pas cette catégorie d'emprunteurs. La ventilation plus fine mise en place depuis la mi 2010 permettra, comme je l'ai indiqué, de disposer d'une image plus précise des crédits aux PME en distinguant notamment les crédits de moins de 250 000 euros. Par ailleurs, les chiffres issus de la centralisation des risques nous informent sur les encours des crédits aux TPE et aux PME et sont désormais traités de façon à distinguer les PME indépendantes de celles appartenant à un groupe. Selon les données disponibles à fin août, le total des encours des crédits aux TPE et PME indépendantes a progressé de 12,7 % d'un an sur l'autre, dont 8,9 % pour les TPE et 21,3 % pour les PME indépendantes. Ces données, diffusées sur le site de la Banque de France, contredisent donc la thèse selon laquelle il y aurait eu un *credit crunch*.

La Banque de France réalise également une enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit qui présente l'avantage de faire ressortir les évolutions respectives de l'offre et de la demande de crédits et qui distingue les PME des grandes entreprises. Cette enquête permet par exemple d'apprécier si la diminution qui a affecté les crédits à court terme est imputable à une baisse de la demande des emprunteurs ou à des restrictions imposées par les banques.

Parallèlement à cette enquête menée auprès des banques, la Banque de France a ajouté depuis quelques trimestres une question dans l'enquête de conjoncture visant à s'enquérir auprès des PME de leurs difficultés éventuelles à trouver des financements bancaires. Oseo publie également une enquête semestrielle qui montre que les principaux freins à l'investissement ne relèvent pas, pour les PME, d'une insuffisance de l'offre bancaire mais plutôt de la demande. Enfin, la BCE mène aussi une enquête auprès d'un échantillon de PME de chaque pays sur leurs conditions d'accès aux financements bancaires, dont les résultats ont été déjà publiés sur son site pour les deux semestres de 2009 et devraient être prochainement disponibles pour le premier trimestre 2010. Au total, nous disposons donc d'un éventail d'informations relativement vaste sur le financement des PME, dont il serait effectivement possible de faciliter la mise à disposition du public sur le site Internet de la Banque de France, par exemple en créant une page miroir récapitulative de l'ensemble de ces données.

Claude PIOT, Banque de France

La masse de statistiques disponibles a encore été enrichie depuis la parution des « Stat Info » évoqués précédemment. Ce n'est pas en multipliant les statistiques que nous combattons l'idée selon laquelle les PME françaises souffrent d'un *credit crunch* car les statistiques recensent les crédits accordés et non les crédits refusés. Néanmoins, le nombre de dossiers déposés par les chefs d'entreprise auprès du médiateur du crédit constitue depuis 2008 un indicateur sur le volume de crédits refusés par les banques. Entre les huit premiers mois de l'année 2009 et les huit premiers mois de l'année 2010, le nombre de dossiers déposés a diminué de moitié. Le nombre de dossiers déposés est publié sur le site du médiateur du crédit lui-même.

Jean-Paul POLLIN

Néanmoins, la pérennité du médiateur du crédit ne semble pas assurée. Ne serait-il possible de regrouper l'ensemble de ces informations sur une base unique ?

Claude PIOT

Le médiateur du crédit, Gérard Rameix dirige également l'observatoire du financement des entreprises, créé suite aux états généraux de l'industrie de l'hiver dernier et qui rendra prochainement son rapport sur la situation du financement des entreprises en France en axant plus particulièrement son propos sur les PME. Ce rapport montrera également que l'idée d'un *credit crunch* en France mérite d'être largement relativisée.

Jean-Paul POLLIN

Je propose d'inviter Gérard Rameix lors d'une prochaine Commission.

Jean-Marc BEGUIN

L'une des grandes recommandations du prochain rapport de l'observatoire du financement des entreprises vise justement à regrouper les informations statistiques sur le financement des entreprises.

Claude PIOT

Nous pouvons examiner la possibilité de regrouper ces statistiques. Néanmoins, ce n'est pas en multipliant les statistiques que nous améliorerons les capacités de financement des PME françaises.

Jean-Paul POLLIN

Il semble que nous ne disposerons jamais d'un vrai indicateur de *credit crunch*. Néanmoins, nous pouvons essayer d'affiner les données sur la demande. Gérard Rameix lui-même ne croit pas à la réalité d'un *credit crunch* en France. Quoi qu'il en soit, je propose d'adopter un avis recommandant de regrouper les statistiques sur le financement des entreprises.

Le suivi du second avis de 2010, qui portait sur le dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles, fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion.

Le troisième avis faisait référence aux Sifim. Nous devons suivre avec attention les travaux de la *task force* européenne, qui visent à intégrer de nouvelles informations dans l'estimation de la valeur ajoutée des banques.

Le quatrième avis concernait le groupe de travail sur le microcrédit, dont les avancées nous ont été présentées lors de la dernière réunion de la Commission. Nous avons acté la mise en place d'une enquête visant à mieux connaître le microcrédit et validé le questionnaire qui sera exploité par la Banque de France. Le groupe de pilotage composé de représentants de la Banque de France et de représentants des banques doit se réunir prochainement pour discuter des modalités de la collecte.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le microcrédit poursuit ses travaux sur la micro-entreprise et le suivi des bénéficiaires du microcrédit. *A priori*, les dispositifs de la statistique publique n'apportent pas les éléments nécessaires pour dire si le microcrédit permet de lancer des projets et de participer à l'employabilité. Par conséquent, il conviendra d'étudier la possibilité d'obtenir des informations sur ce point par l'intermédiaire des associations de microcrédit ou des accompagnants.

Le cinquième avis portait sur les groupes financiers et la connaissance d'une comptabilité par activité des banques. En effet, les banques classent leurs activités selon des familles de métiers très différentes, avec des fonctions de production, des résultats et des risques différents. Par conséquent, il serait bon d'avoir connaissance des activités des banques sur une base homogène.

La Commission avait émis le souhait que se constitue un groupe de travail sur ce point. Les institutions concernées, à savoir l'Insee, la Banque de France et l'Autorité de Contrôle Prudentiel ont-elles progressé dans ce domaine ?

Daniel GABRIELLI

La Banque de France et l'ACP ont donné leur accord pour participer à ce groupe de travail.

Fabrice LENGART

L'Insee est volontaire pour participer à ce groupe de travail mais ne pourrait pas le faire avant septembre 2011 pour des raisons de moyens humains. En effet, nous fonctionnons à moyens humains constants, le chef de la section des sociétés financières a été renouvelé très récemment et nous sommes déjà engagés dans la *task force* européenne. Par conséquent, la participation de l'Insee sera plus efficace si le groupe de travail démarre ses travaux en septembre 2011.

Jean-Paul POLLIN

Je propose de discuter du mandat du groupe de travail lors de notre prochaine réunion.

Laurent GRILLET-AUBERT

L'AMF souhaiterait participer à ce groupe de travail sachant que l'avis de la Commission faisait état d'un vœu d'ouverture.

La Banque de France et l'Insee ne voient pas d'inconvénient à la participation de l'AMF.

Jean-Paul POLLIN

Nous nous félicitons de ces avancées.

Le suivi du sixième avis n'appelle pas de commentaires.

Le septième avis consistait à demander à la Banque de France de définir des conditions de mise à disposition des organismes de recherche de statistiques individuelles anonymisées relatives aux institutions financières.

Pierre-Olivier COUSSERAN

Les demandes du monde de la recherche restent, somme toute, rares en la matière. Néanmoins, nous avons essayé d'améliorer notre capacité à répondre à d'éventuelles demandes. En particulier, afin de tenir les engagements que nous avons pris, nous avons bien progressé dans le domaine de l'anonymisation de données concernant les institutions financières. L'exercice pilote mené à cet effet a été probant sur l'anonymisation des données de portefeuilles d'OPCVM. D'ici la fin de l'année, la Banque de France devrait être en mesure de prononcer la recette de l'outil logiciel qui a été développé dans ce cadre et de répondre à des demandes raisonnées de chercheurs souhaitant travailler sur des données granulaires, dont nous aurons garanti au préalable la parfaite anonymisation. Une opération de mise à disposition de données anonymisées sur les encours de dépôts et crédits par département est en cours afin de répondre à la demande d'une université.

Jean-Paul POLLIN

Nous rédigerons un avis sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

Le huitième avis concernait l'Autorité de Contrôle Prudentiel et la dispersion des risques bancaires dans un cadre européen coordonné. Nous n'avons pas de retour sur la façon dont il a été reçu par l'ACP.

II. Financement de l'économie : l'articulation des comptes financiers et non-financiers en Comptabilité Nationale

1. Le déroulement d'une campagne de comptes - Fabrice Lenglard

Fabrice LENGLART

Les comptes annuels non financiers sont estimés trois fois de suite. Nous produisons au printemps de l'année n+1 trois comptes annuels, à savoir le compte définitif de l'année n-2, le compte semi-définitif de l'année n-1 et le compte provisoire. L'équipe des comptables nationaux travaille séquentiellement. Elle effectue le compte définitif à l'automne, dispose de quelques semaines en janvier et février pour établir le compte semi-définitif et réalise le compte provisoire de février à fin avril.

Pour un compte définitif, la dernière information mobilisée réside dans la statistique annuelle d'entreprise dans sa version la plus exhaustive, qui permet de caler la valeur ajoutée du secteur marchand globalement et d'en avoir une appréhension par branche d'activité. Jusqu'à présent, la statistique annuelle d'entreprise sur l'année n-2 dans sa version définitive nous parvenait au début de l'automne n.

Au niveau des comptes semi-définitifs, la valeur ajoutée des entreprises non financières est déterminée par une information issue de la statistique d'entreprise mais cylindrée. Par ailleurs, sa répartition par tranche d'activité fait appel à des hypothèses de stabilité de coefficient technique. En l'absence d'une information fine sur l'évolution de la valeur ajoutée par secteur et par branche utilisable lors du compte semi-définitif, nous partons de l'année précédente et faisons spontanément évoluer les consommations intermédiaires comme la production en volume des branches.

Au niveau du compte provisoire, la valeur ajoutée est déterminée à partir des comptes trimestriels à l'aide d'indicateurs infra-annuels tels que la production industrielle et des hypothèses de stabilité de coefficient technique pour évaluer les consommations intermédiaires.

Grâce à Resane, les données que nous recevons actuellement à l'automne nous parviendront désormais neuf mois plus tôt. Nous verrons ensuite dans quelle mesure nous pouvons modifier nos méthodes de travail et les délais de publication. En régime courant, nous recevrons la statistique annuelle d'entreprise définitive et exhaustive début janvier. Néanmoins, le compte semi-définitif est déjà réalisé sur un temps très court et il ne semble pas possible de faire l'équivalent sur le compte définitif dans le même laps de temps.

2. Résultats de la dernière campagne - Fabrice Lenglard et Franck Sédillot (SESOF)

Le bouclage entre les comptes financiers et les comptes non financiers permet de comprendre les événements survenus dans l'économie réelle et quelles en ont été les conséquences dans les comptes financiers. La présentation des comptes non financiers consiste à décrire la séquence des comptes par grands agents économiques jusqu'à la capacité ou le besoin de financement. La capacité ou le besoin de financement doit ensuite faire l'objet de transactions financières décrites dans les comptes financiers.

a. Les comptes non financiers

2009 est la troisième année de récession après celles de 1974 et 1993 et la plus importante avec un recul de 2,6 % du PIB en volume, contre un recul de l'ordre de 1 % en 1974 et 1993. En outre, le PIB en valeur a également décru, ce qui n'était pas le cas en 1974 et 1993.

Les exportations et les importations se sont fortement contractées. La demande des entreprises, à savoir l'investissement privé, a également connu un recul spectaculaire. Par ailleurs, la variation des stocks montre un phénomène de déstockage massif. En revanche, la consommation des ménages a résisté en se maintenant au niveau de 2008, qui était néanmoins très faible par rapport aux quatre années précédentes.

Enfin, la demande publique (consommation des administrations publiques et investissement public) a soutenu l'activité en atteignant un niveau élevé.

Les sociétés non financières

L'année 2009 a été marquée par une forte baisse du taux de marge (part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée) des sociétés non financières. L'ajustement de l'emploi et des salaires étant effectué avec retard par rapport à la dégradation du compte des entreprises en raison du cycle de productivité, la valeur ajoutée a décliné beaucoup plus fortement que la masse salariale en 2009. Le taux de marge, à moins de 30 %, est sorti par le bas du canal situé entre 30,5 et 32,5 % dans lequel il évoluait depuis 25 ans.

Par ailleurs, l'épargne des sociétés non financières a décliné de 10 % comme en 2008. La décroissance de l'épargne n'a pas été plus forte en 2009 qu'en 2008 malgré la forte baisse du taux de marge de 2009 parce que dans le même temps, les sociétés non financières ont payé un impôt sur les sociétés beaucoup plus faible. L'IS est en effet passé de 50 à 20 milliards d'euros entre 2008 et 2009.

Parallèlement à la décroissance de l'épargne, l'investissement et les variations de stock ont également très fortement chuté. Le besoin de financement des sociétés non financières s'est donc réduit en 2009. Les entreprises ont coupé dans leurs stocks et leurs investissements pour réduire leur besoin de financement.

Les ménages

Le revenu disponible brut des ménages a décéléré en valeur. En revanche, il a légèrement progressé en pouvoir d'achat grâce à la baisse des prix. La baisse du revenu disponible brut en valeur est provoquée par celle des revenus d'activité (masse salariale, revenu mixte) et les revenus du patrimoine (intérêts, dividendes et loyers). A l'inverse, les prestations sociales sont venues soutenir la dynamique de revenus. Par ailleurs, l'impôt sur le revenu a reculé mais dans des proportions moindres que l'impôt sur les sociétés.

Le revenu disponible brut en valeur des ménages ralentit moins que leur consommation et leur investissement-logement. Le taux d'épargne marque une légère tendance à la hausse en lien avec l'effet de précaution. Le taux d'épargne financière est plus prononcé que celui du taux d'épargne du fait au recul de l'investissement-logement, passant de 5 à près de 7 %. Les ménages ont donc amélioré leur capacité de financement, qui atteint 89 milliards d'euros en 2009.

Les administrations publiques

Le déficit public des administrations s'est considérablement accru en 2009. L'année 2009 se caractérise par une amélioration relative de la situation des ménages et des entreprises en termes de financement, avec un transfert massif des besoins de financement vers les administrations publiques.

Les sociétés financières

La valeur ajoutée des sociétés financières rebondit de 9,1 % en 2009 après un recul de 0,3 % en 2008. Ce redressement est rendu possible par le fort rebond des marges d'intermédiation sur crédit. En effet, les taux d'intérêt des crédits ont baissé dans des proportions plus modérées que les taux interbancaires, ce qui provoque un rebond des Sifim et de la valeur ajoutée des banques.

Parallèlement, l'assurance vie a bénéficié d'une forte progression de la collecte grâce au rebond des marchés boursiers et à la baisse du taux du livret A, qui provoque un report de fonds vers l'assurance vie. En revanche, l'assurance dommage s'inscrit en baisse à cause d'une forte sinistralité.

Le passage de la valeur ajoutée bancaire au produit net bancaire montre un retour à la normale en 2009 après une année 2008 atypique. Le rebond du produit net bancaire est bien plus spectaculaire que celui de la valeur ajoutée sachant qu'il comporte, en sus de la valeur ajoutée, les dividendes et intérêts reçus et les plus ou moins values sur titres.

En 2009, la capacité de financement des ménages s'est améliorée tandis que les besoins de financement des sociétés financières et non financières ont diminué. En revanche, les administrations publiques ont connu une très forte détérioration avec un déficit public record de 144 milliards d'euros. Au global, 2009 est marquée par un léger creusement des besoins de financement de la nation.

b. Le financement de l'économie en 2009

Franck SEDILLOT

Quatre principales sources d'information permettent de construire les comptes financiers : les statistiques monétaires, les informations en provenance de la comptabilité publique, les informations en provenance de la balance des paiements et les informations en provenance des assurances, OPCVM et organismes de titrisation.

Les acteurs du financement de l'économie sont les agents non financiers (administrations publiques, sociétés non financières et ménages), les institutions financières résidentes, et le reste du monde. Ils réalisent des opérations financières sous forme de : dépôts et crédits, titres de créance, titres de propriété (actions cotées et non cotées et autres participation), titres d'OPCVM et les réserves techniques d'assurance-vie.

Le financement des ménages

Les ménages ont obtenu 22 milliards d'euros de ressources nettes des établissements de crédit (36 milliards d'euros de crédits reçus contre 14 milliards d'euros de dépôts versés). Par ailleurs, ils placent 88 milliards d'euros en produits d'assurance-vie. Les cessions de titres d'OPCVM sont compensées par des achats de titres. En tenant compte des décalages comptables et du net des autres comptes à recevoir, la capacité de financement des ménages mesurée par les comptes financiers atteint 91 milliards d'euros, proche de la somme de 89 milliards d'euros affichée par les comptes non financiers.

Les administrations publiques

Les administrations publiques empruntent 144 milliards d'euros sur le marché des titres de créance majoritairement souscrits par les non-résidents. Le besoin de financement des APU mesuré par les comptes financiers est égal à celui des comptes non financiers.

Les sociétés non financières

Les sociétés non financières (SNF) dégagent 54 milliards d'euros de trésorerie dont 31 milliards d'euros au titre des dépôts et crédits (19 milliards d'euros de dépôts et 12 milliards d'euros de remboursements nets de crédits contre 60 milliards d'euros en 2008) et 23 milliards d'euros d'achats de titres d'OPCVM. Les SNF résidentes apportent davantage de financements à leurs filiales à l'étranger qu'elles n'en reçoivent de leurs sociétés-mères non résidentes, les flux nets d'investissements directs étrangers en France et français à l'étranger sous forme de prêts et autres flux de trésorerie intra-groupe s'élevant à 45 milliards d'euros. Elles tirent également 61 milliards d'euros de ressources en titres de créance (51 milliards d'euros d'émissions et 10 milliards d'euros de vente). Ces émissions de titres compensent partiellement la contraction des flux nets de crédit accordés par les banques. Enfin, les sociétés non financières collectent 37 milliards d'euros de ressources nouvelles en actions. En tenant compte des autres comptes à recevoir et des décalages comptables, le besoin de financement des sociétés non financières s'élève à 19 milliards d'euros d'après les comptes financiers, niveau proche des 23 milliards d'euros mesuré par les comptes non financiers.

Au total, l'augmentation des actifs des agents non financiers atteint 153 milliards d'euros en 2009 : 108 milliards d'euros de placements financiers (dépôts, assurance vie et titres) et 45 milliards d'euros de flux de trésorerie intra groupe. L'augmentation de leur passif représente 245 milliards d'euros, ressources tirées principalement des opérations sur titres de créance et titres de propriété. Le besoin de financement, après prise en compte des autres comptes à recevoir et des décalages comptables, s'établit à 72 milliards d'euros.

Les institutions financières

La désépargne du secteur résident est compensée pour partie par un dégagement d'épargne des institutions financières résidentes. L'augmentation de leur actif est, en effet, supérieure à celle de leur passif. Elles achètent pour 43 milliards d'euros de titres de propriété, auxquels s'ajoutent 140 milliards d'euros d'emplois sous forme de dépôts-crédits vis-à-vis du reste du monde. Les ressources sous forme de dépôts-crédits et d'assurance-vie augmentent quand à elles de 96 milliards d'euros et celles tirées des OPCVM de 59 milliards d'euros. D'après les comptes financiers, les institutions financières dégagent une capacité de financement de 17 milliards d'euros (après prise en compte des autres comptes à recevoir et des décalages comptables). Au total, l'année 2009 se caractérise par un désendettement des institutions financières

résidentes vis-à-vis des institutions financières non-résidentes et un moindre besoin de financement lié à leur activité d'intermédiation et à leurs opérations sur titres.

Le reste du monde

Le reste du monde, par ses investissements de portefeuille, apporte des capitaux à hauteur de 270 milliards d'euros, avec une prédominance d'achats de titres publics. Ces entrées nettes de capitaux sont supérieures aux sorties nettes de capitaux : 66 milliards d'euros au titre des investissements directs et 140 milliards d'euros au titre des autres investissements (i.e. des opérations de prêts-emprunts entre institutions financières montrant, comme mentionné dans le point précédent, le désendettement des IF résidentes auprès des IF non résidentes). Au total, la capacité de financement du reste du monde s'élève à 55 milliards d'euros d'après les comptes financiers, à rapprocher du besoin de financement de la Nation de 54 milliards d'euros calculé par les comptes non financiers.

Laurent GRILLET-AUBERT, AMF

L'évolution du taux de marge est-il qualifié par type d'entreprise ?

Fabrice LENGART

La comptabilité nationale ne désagrège pas le compte des sociétés non financières. Ce point fait partie de nos projets à moyen terme, de même que la ventilation du compte des ménages.

Jean-Paul POLLIN

Le bouclage entre les comptes non financiers et les comptes financiers présente un intérêt indéniable. Toutes les informations qui nous ont été présentées sont disponibles dans les comptes réels ou auprès de la Banque de France. Néanmoins, le lien entre les deux n'est pas assuré. A ce sujet, nous regrettons la disparition du rapport du Conseil National du Crédit et du Titre, qui effectuait ce bouclage. Ne serait-il possible de rédiger une présentation du bouclage entre les comptes non financiers et les comptes financiers ?

Fabrice LENGART

L'Insee publie un Insee Première qui décrit les comptes non financiers. La Banque de France rédige une présentation équivalente sur les comptes financiers.

Par ailleurs, suite au rapport Stiglitz, nous publions désormais chaque année une analyse conjointe des comptes de patrimoine, qui permet d'expliquer l'évolution des patrimoines des agents au regard de l'économie réelle et des phénomènes de plus ou moins-value. Il serait difficile de rédiger une description des comptes financiers et non financiers au format de l'Insee Première (quatre pages).

Jean-Marc BEGUIN

Nous pouvons regrouper les deux publications existantes sur le site du Cnis comme document d'accompagnement de cette réunion.

Jacques BOURNAY

Je crains que seuls quelques spécialistes y aient accès.

Bruno LONGET, Banque de France

Chaque année, la Banque de France publie, dans son bulletin trimestriel du deuxième trimestre un article faisant la synthèse des comptes financiers de la nation de l'année précédente. Y sont inclus des tableaux synthétiques qui rapprochent le solde des comptes financiers de celui des comptes non financiers.

Carlos PARDO, Association française de gestion financière

Depuis quelques années, l'Insee publie de nombreux graphiques alors que nous avons besoin des données de base.

Fabrice LENGART

Tous les chiffres qui servent à la réalisation des graphiques sont disponibles au format Excel sur le site de l'Insee.

Carlos PARDO

L'accessibilité des données dépend également du référencement.

Fabrice LENGART

A l'occasion de la mise en place de notre prochaine base, nous essaierons de refondre la partie « comptabilité nationale » du site Internet de l'Insee en systématisant la double entrée. Alors qu'actuellement, la plupart des données de comptabilité nationale sont accessibles via des tableaux de spécialistes, nous prévoyons de mettre en place des entrées thématiques à destination des personnes qui ne sont pas habituées à la comptabilité nationale. Ces entrées thématique seront au nombre de quatre : le PIB et les principaux agrégats macro-économiques, les entreprises, les ménages et les finances publiques.

Pierre-Olivier COUSSERAN

La Banque de France applique une bonne pratique qui consiste à publier sous Excel les séries qui sous-tendent toutes les publications statistiques régulières, y compris pour les comptes financiers, notamment trimestriels.

III. L'évolution de la détention des titres français par les non-résidents - Pierre Sicsic (Balance des paiements) et Julien Le Roux (Balance des paiements)

Jean-Paul POLLIN

Cette présentation porte en réalité sur les actions et non les titres publics. Il serait bon de disposer de statistiques sur la détention des titres publics en général. Nous disposons de nombreuses informations sur la structure de la dette publique, sa maturité et les taux d'intérêt. En revanche, il n'existe pas d'information sur la détention de la dette publique, qui constitue une question essentielle car la stabilité du marché de la dette en dépend. Le rapport Cotis-Champsaur présente des statistiques ponctuelles sur une année donnée mais nous ne sommes pas certains de pouvoir retrouver cette information régulièrement. La question se pose également pour les dettes des collectivités locales et de la sécurité sociale.

Il paraît important d'assurer la transparence sur la structure des dettes publiques et la façon dont elles sont gérées. Nous savons par exemple que la France comme de nombreux pays a procédé à un raccourcissement important de la maturité de sa dette pour des raisons évidentes sachant néanmoins que la dette longue est moins stable que la dette de court terme et peut plus facilement être soumise à des crises.

Où trouver des informations sur les détenteurs de la dette publique, au-delà de la distinction entre résidents et non-résidents ? La part de la dette détenue par les non-résidents a atteint 70 % en juin dernier. Par ailleurs, disposons-nous d'informations sur la structure, la maturité, les taux d'intérêt et la détention des dettes des collectivités locales et de la sécurité sociale ?

Pierre SICSIK

Nous disposons d'informations collectées sur la base de titres à titres. Il est alors possible de reconstituer l'information en regroupant les données. La Banque de France réalise des enquêtes auprès des conservateurs (Protide) pour savoir qui détient la dette publique. Nous savons que 97 % des titres d'état français sont conservés par des conservateurs français qui indiquent également quel est le secteur détenteur. Néanmoins, la difficulté est que les titres peuvent être prêtés. Or nous avons du mal à savoir à qui les conservateurs prêtent leurs titres car du point de vue de la comptabilité nationale, les titres prêtés sont considérés comme appartenant toujours au conservateur. La part des titres prêtés est donc mal connue.

L'information sur la détention des titres d'état est collectée régulièrement et publiée sur le site de l'AFT. En revanche, nous ne reconstituons pas les données de la détention pour les titres des sociétés non financières et les titres émis par les banques françaises. L'information brute existe.

Jean-Paul POLLIN

La question de la détention avait déjà été évoquée à l'occasion des discussions sur le précédent programme moyen terme. Force est de constater que nous avons du mal à progresser sur ce sujet.

Jacques BOURNAY

En matière de comptabilité nationale, les données sur la détention des dépôts et des crédits sont partielles. Des progrès avaient été annoncés sur les titres.

Bruno LONGET

La Banque de France dispose d'informations sur les dépôts-crédits en provenance des banques et des établissements de crédit. Il est donc possible de reconstituer les données sur la détention. Néanmoins, les prescriptions et manuels internationaux de comptabilité nationale ne prévoient pas d'obligation et de diffusion particulière en la matière.

Pierre SICSIK

Il serait extrêmement complexe de dire qui sont les non-résidents qui détiennent les 70 % de la dette publique. Par ailleurs, si nous nous intéressons aux résidents français qui détiennent des titres étrangers, il serait nécessaire de distinguer les différentes sortes de titres. Par conséquent, nous aurions besoin d'un « qui a qui » d'envergure mondiale. Techniquement, les informations collectées sur la base de titres à titres permettraient de recomposer un « qui à qui » selon une décomposition préalablement définie. Par exemple, 80 % des titres non-résidents détenus par les Français sont des titres en euros. Néanmoins, cette information est d'un intérêt relatif. Il conviendrait de la compléter par une décomposition géographique, sectorielle ou par type de cotation, ce qui nécessiterait d'importants travaux.

Jacques BOURNAY

Qu'es-ce que le titre à titre ?

Pierre SICSIK

Les titres sont immatriculés par un numéro ISIN (International Securities Identification Number) utilisé par les conservateurs dans leurs déclarations. Par ailleurs, nous demandons aux conservateurs de classer les titres par secteurs.

Jean-Paul POLLIN

Je propose de passer à la présentation de la Direction de la Balance des paiements sur l'évolution de la détention des titres français par les non-résidents.

Julien LE ROUX

La présentation reprend les éléments de la note annuelle de la Banque de France sur le taux de détention des actions françaises du CAC 40 par les non-résidents, en approfondissant les liens qui existent entre les émissions d'actions du CAC 40 et l'évolution de la détention non-résidente de ces actions. L'objectif est de démontrer que l'augmentation du taux de détention des actions françaises du CAC 40 est liée aux émissions d'actions par les sociétés françaises du CAC 40 qui financent ainsi leurs investissements directs à l'étranger.

Dans un premier temps, nous procéderons à un rappel sur l'évolution du taux de détention en nous intéressant à deux points méthodologiques sur le périmètre du CAC 40 qui influent sur le taux de détention, ainsi que les effets prix. La seconde partie cherchera à démontrer la corrélation qui existe entre l'évolution de la détention par les non-résidents des actions du CAC 40 et l'augmentation du capital social des sociétés du CAC 40. La troisième partie portera sur la finalité de l'augmentation du capital social des sociétés du CAC 40, qui est de financer les investissements directs français à l'étranger.

a. L'évolution du taux de détention

Le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents résulte du rapport entre l'encours total des actions françaises du CAC 40 détenues par les non-résidents et la capitalisation boursière de ces actions. Les actions se distinguent entre actions détenues en investissement de portefeuille et actions détenues au titre des investissements directs et étrangers en France lorsque la détention par un même investisseur non résident dépasse 10 % du capital social.

Les facteurs susceptibles de faire évoluer le taux de détention sont l'augmentation de la capitalisation boursière, les achats ou les ventes entre résidents et non-résidents, ou les effets de valorisation. Notre étude ne tient pas compte des actions non françaises du CAC 40, c'est-à-dire les actions des sociétés dont le siège n'est pas situé en France (EADS, Mittal Arcelor, Dexia et STMicroelectronics).

De 1999 à 2006, le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents est passé de 36 % à 45,7 %, avant de décroître en 2007 et 2008. Il s'élève au 31 décembre 2009 à 42,3 %. Parallèlement, le capital social des sociétés du CAC 40 a progressé. L'objectif de notre étude est d'établir la corrélation entre l'augmentation du capital social des sociétés du CAC 40 et la hausse du taux de détention des non-résidents. Le périmètre choisi est celui des actions présentes au moins une fois dans le CAC 40 entre 1999 et 2009 et qui ont toujours existé sur cette période, en ajoutant Vivendi Universal, Veolia Environnement et Alstom. Par ailleurs, l'effet prix a été retraité en remplaçant le cours de l'action par le nominal, ce qui évite de polluer les résultats par des variations liées à des effets de valorisation.

L'étude porte sur l'ensemble des actions qui composent le capital social des sociétés du CAC 40, sans utiliser la notion de flottant qui sert à calculer l'indice CAC 40. Le flottant correspond aux actions qui sont réellement susceptibles d'être échangées en bourse.

L'évolution du taux de détention par les non-résidents est –peu ou prou– la même quel que soit le périmètre du CAC 40 retenu. Par ailleurs, les effets prix ont un effet assez faible sur le taux de détention sachant qu'ils affectent aussi bien le numérateur que le dénominateur du taux de détention.

Nous constatons une évolution parallèle de la détention par les non-résidents des actions du CAC 40 et du capital social des sociétés du CAC 40. Néanmoins, à partir de 2006, le taux de détention des non-résidents s'infléchit parce que la détention par les non-résidents croît moins vite que le capital social des sociétés du CAC 40.

L'augmentation de la capitalisation et de la détention par les non-résidents est globalement la même pour l'ensemble des secteurs à quelques exceptions près. Entre 1999 et 2009, la capitalisation sociale augmente dans les secteurs des services aux consommateurs et des sociétés financières. Dans le secteur du pétrole et du gaz, elle a tendance à s'infléchir. Parallèlement, nous constatons une croissance du taux de détention des non-résidents de 1999 à 2006 dans l'ensemble des secteurs à l'exception des sociétés financières, dont le taux de détention des non-résidents reste stable à un niveau légèrement inférieur au taux de détention global.

b. Le lien entre augmentation de capital et détention par les non-résidents

Il apparaît qu'une partie seulement des actions émises par les résidents sont acquises par les non-résidents. Par ailleurs, le tracé de la variation de la détention des non-résidents en fonction de la variation du capital social pour chacun des titres du CAC 40 entre 1999 et 2006 montre une corrélation positive entre les deux variables. La droite de régression ainsi obtenue indique que 60 % des émissions d'actions du CAC 40 sont absorbées par les non-résidents –soit un taux nettement supérieur au taux de détention par les non-résidents entre 1999 et 2009.

c. La finalité des émissions d'actions par les sociétés du CAC 40

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les variations de capital social peuvent avoir pour but d'acquérir de sociétés résidentes ou d'effectuer des investissements directs à l'étranger. En effet, l'acquisition d'une société non-résidente par une société résidente prend généralement la forme d'un échange d'actions, la société résidente échangeant ses actions résidentes nouvellement émises contre des actions non-résidentes, ce qui provoque une hausse du taux de détention des actions résidentes par les non-résidents.

Nous constatons une relation entre les sorties d'investissement direct en capital social et les achats d'actions et titres OPCVM entre 2000 et 2006. Il apparaît donc que les émissions d'actions par les sociétés du CAC 40 servent à financer des opérations d'investissement direct à l'étranger.

Le tracé de la variation des investissements directs à l'étranger en fonction de la variation du capital social des sociétés du CAC 40 montre une corrélation linéaire entre les deux variables. Néanmoins, ces données doivent être interprétées avec prudence, la variation du capital social étant exprimée en valeur comptable alors que la variation des investissements directs à l'étranger est tracée en valeur de marché. Nous pouvons espérer obtenir une corrélation plus linéaire en utilisant uniquement des données en valeur comptable.

Esther JEFFERS, Université Paris VIII

Pourquoi le taux de détention des non-résidents est-il calculé par rapport au capital social et non par rapport au flottant. Cela ne revient-il pas à le minorer ?

Pierre SICSIC

Cela dépend si le non-flottant est plutôt résident ou non-résident. La structure du non-flottant varie selon les sociétés.

Jean-Paul POLLIN

L'objectif est de savoir qui a de l'influence sur le marché du titre.

Esther JEFFERS

Intuitivement, il semble que le taux de détention des non-résidents soit minoré s'il est calculé par rapport au capital social et non par rapport au flottant.

Pierre SICSIK

Il est probable que le taux de détention des non-résidents du flottant est supérieur à celui du capital social.

Jean-Paul POLLIN

Serait-il possible de calculer le taux de détention des non-résidents sur la base du flottant ?

Dominique NIVAT

Le flottant varie au cours des ans. Intégrer le flottant comme variable supplémentaire par rapport aux augmentations de capital social complexifierait grandement les calculs.

Julien LE ROUX

Nous ne disposons pas de la valeur du flottant dans les bases de la balance des paiements, qui portent sur les investissements de portefeuille et les investissements directs.

Carlos PARDO

La valeur du flottant est une donnée publique. Néanmoins, il serait peut-être délicat d'afficher un taux de détention des non-résidents élevé.

Pierre SICSIK

L'une des hypothèses serait de dire que si une société dont le périmètre géographique n'évolue pas connaît une hausse de son taux de détention non-résident, c'est que les détenteurs français ont vendu des actions à des non-résidents. Une autre hypothèse consiste à dire que le périmètre géographique des sociétés du CAC 40 a évolué parce qu'elles ont investi à l'extérieur, ce qui provoque une hausse logique du taux de détention des non-résidents. Néanmoins, cette explication ne suffit pas sachant que 60 % des émissions d'actions du CAC 40 sont absorbées par les non-résidents. L'hypothèse selon laquelle la motivation essentielle des augmentations du capital social réside dans les investissements directs reste à vérifier. Les sociétés peuvent également augmenter leur capital social pour construire de nouvelles usines en France, ce qui est rarement le cas, pour acheter des usines à l'étranger ou pour acheter des sociétés françaises non-cotées. L'équilibrage se ferait entre actions cotées et capital non coté. Les données produites à ce jour ne montrent pas de façon flagrante que les sociétés qui ont fortement accru leur capital social ont effectué d'importants investissements directs.

Jean-Paul POLLIN

La presse s'alarme parfois en disant que les sociétés françaises sont achetées par des non-résidents. L'étude qui a été présentée montre que la part des non-résidents augmente parce que les entreprises françaises achètent d'autres entreprises à l'extérieur.

Dominique NIVAT

Les non-résidents qui se voient attribuer des titres de l'entreprise absorbante ont tendance à les revendre assez rapidement, ce qui pourrait expliquer que seuls 60 % des émissions d'actions du CAC 40 sont absorbées par les non-résidents.

IV. L'emploi dans les banques - Présentation des données de l'Association Française des Banques - Henry Cheynel

Henry CHEYNEL

Le secteur des banques est organisé de manière complexe. La structure d'ensemble de la Fédération Bancaire Française regroupe toutes les banques, y compris les banques mutualistes, pour toutes les questions sauf celles relevant du domaine social. Dans le domaine social, les banques commerciales relèvent de l'AFB tandis que chaque banque mutualiste possède sa propre convention collective.

A fin 2008, les effectifs de la profession bancaire s'élèvent à près de 380 000 personnes, dont 205 000 relevant de l'AFB et 175 000 appartenant aux réseaux mutualistes. Depuis deux ans, ces effectifs décroissent. Ils se répartissent à hauteur de 292 500 personnes pour la banque de détail, 25 000 personnes pour la banque de financement et d'investissement et 66 500 personnes pour les fonctions support.

Il est difficile d'établir la concordance entre les chiffres de l'Insee et ceux collationnés par l'Association Française des Banques. Selon la nomenclature des activités KZ de l'Insee, les effectifs du secteur financier s'élèvent à 817 200 personnes. A noter que selon la Dares, ces effectifs représentent 735 200 personnes.

La nomenclature Insee recense 384 000 personnes appartenant au domaine des banques, ce qui correspond au chiffre de l'AFB. Les effectifs restants se répartissent à hauteur de 10 200 personnes pour les entreprises d'investissement, 21 760 pour les entreprises de gestion, 15 450 pour les prestataires titres et autres back-offices externes, 142 300 pour les entreprises d'assurances, 19 000 pour les sociétés financières (affacturage, crédit-bail, crédit spécialisé) et 32 000 pour les caisses de retraite complémentaire et de prévoyance. Enfin, un vaste ensemble de 192 000 personnes regroupe les effectifs de la Banque Centrale, les sociétés holdings, les auxiliaires de services financiers, la Caisse des Dépôts, les auxiliaires des assurances (agents généraux et courtiers), la réassurance et les autres entreprises de gestion de fonds. Au sein de cet ensemble, la poste principal est probablement composé par les auxiliaires des assurances. Un travail doit être réalisé pour éclaircir la répartition des effectifs concernés sachant que le passage d'une optique institutionnelle, qui permettait de repérer très facilement les entreprises et leur nature, à une optique d'activités rend la vision beaucoup plus complexe depuis la nouvelle NAF 2008.

En termes de répartition géographique, les effectifs du secteur financiers sont concentrés en Ile-de-France à hauteur de 43 %. Viennent ensuite la région Rhône-Alpes et la région PACA. Les effectifs continuent de croître dans le Sud tandis que leur croissance dans l'Ouest a ralenti. Enfin, les effectifs de la région Rhône-Alpes et de l'Ile-de-France ont diminué au cours des trois dernières années.

La pyramide des âges de la population bancaire selon l'AFB reflète l'histoire du secteur, marquée par les fortes embauches des années 70 consécutives à la bancarisation, suivies d'une attrition progressive correspondant aux tranches des 40-55 ans puis d'une nouvelle reprise des embauches ces dernières années. Néanmoins, cette évolution est essentiellement celle des grandes banques, qui représentent 80 % du total des effectifs. Les pyramides des âges des banques moyennes et des petites banques sont plus régulières. La pyramide des âges de la FBF, qui inclut les banques mutualistes, est moins marquée que celle de l'AFB parce que les Caisses d'Épargne ont connu une croissance beaucoup plus tardive, à partir de 1984.

La pyramide des âges de la population bancaire diffère de celle de l'ensemble de la population active occupée en France, qui se réduit au niveau de la tranche des 55 à 59 ans tandis que celle de la population bancaire montre que les banques ont conservé leur personnel senior. L'âge moyen de la population bancaire a peu évolué en 15 ans, passant de 41 à 42 ans. Néanmoins, l'âge moyen de 41 ans

correspondait à la fréquence la plus élevée il y a 15 ans tandis que l'âge moyen actuel correspond à la fréquence la plus basse, ce qui pose un réel problème en matière de gestion des ressources humaines. Les populations les plus nombreuses sont celles des seniors d'une part et des jeunes d'autre part. Les établissements bancaires doivent donc gérer la cohabitation de populations très différentes en termes d'âge, de formation, de parcours et de relation à l'entreprise.

Par ailleurs, la population bancaire est très féminine avec plus de 56 % de femmes. La féminisation se poursuit puisque 57,5 % des nouveaux embauchés sont des femmes. Parmi les moins de 30 ans, le recrutement est féminin à hauteur de 62 %. Ce phénomène est encore plus marqué en banque de détail, les métiers de la BFI (Banque de Financement et d'Investissement) étant plus équilibrés en termes de recrutement par genre.

En termes de structure professionnelle, les salariés de la banque se répartissent entre la catégorie des cadres et celle des techniciens. Depuis 2009, les cadres sont plus nombreux que les techniciens, ce qui pose la question de la signification de la catégorie « cadre » et de la reconstruction d'une structure hiérarchique plus significative.

S'agissant de la structure des embauches par diplômes, les banques embauchent très peu de non bacheliers. En revanche, les recrutements au niveau bac ou bac+1 sont non négligeables en tenant compte des alternants. Les recrutements de niveau bac+2/bac+3 et bac+4 et plus représentent 85 % du total, dont 42 % pour le niveau bac+4 et plus, ce qui laisse penser que les banques utilisent la structure du marché de l'emploi pour réaliser un recrutement très, voire trop qualifié.

Le temps partiel diminue. Il est essentiellement féminin mais s'avère atypique dans la mesure où il concerne non les jeunes mères de famille mais les personnes de plus de 45 ans.

La force de vente de la banque de détail est relativement stable dans le temps tandis que les effectifs de back-office décroissent lentement, sachant que les gains de productivité majeurs ont été acquis à la fin des années 90. Néanmoins, au-delà de la stabilité globale des fonctions de vente, la composition de ces effectifs de vente a beaucoup évolué avec la forte diminution des chargés d'accueil, dont les fonctions ont été automatisées, et la croissance des chargés de clientèle. Au sein de la BFI, les effectifs de techniciens et opérateurs administratifs ont fortement baissé parallèlement à la forte hausse des effectifs de responsables de projet informatique. Les assistants techniques et secrétaires enregistrent une forte diminution. En revanche, les métiers de ressources humaines et les fonctions d'inspection, d'audit, de juriste et de fiscaliste progressent significativement.

La convention collective couvre 23 métiers repères admis par l'ensemble des partenaires sociaux. Les banques les ont inscrits dans leurs systèmes d'information, ce qui permet de disposer de nombreuses informations sur les populations concernées. Néanmoins, l'inconvénient est que ces métiers sont figés, et dans le temps on a une véritable occultation de certains métiers qui n'apparaissent pas, ou peu. Les effectifs de la BFI sont très difficiles à répertorier au travers de ces métiers repères. Par ailleurs, les effectifs des plateformes téléphoniques ne peuvent être distingués parce que les partenaires sociaux ont une sorte d'accord tacite pour qu'ils n'apparaissent pas en tant que métiers spécifiques, de manière notamment à éviter des questions d'échelle salariale.

Il a donc été nécessaire de mener une enquête spécifique sur les métiers de BFI. La première étape a consisté à mettre au point une nomenclature de ces métiers en accord avec les quatre grandes BFI de la place. La seconde étape consiste à faire vivre cette enquête, qui constitue la seule source d'information sur les 25 000 personnes composant les BFI. Par ailleurs, les activités de BFI ne sont pas couvertes de façon exhaustive parce qu'une partie des effectifs de BFI sont dans des entreprises qui possèdent le statut d'entreprise d'investissement, ou relèvent de l'activité – aujourd'hui externe à la banque - de traitement des titres.

Les effectifs bancaires ont été décroissants pendant la décennie 90. Ils ont connu une croissance à peu près régulière entre 2000 et 2007. Une inflexion à la baisse se manifeste depuis 2008. La perte d'emploi s'élève à 9 500 personnes sur les deux dernières années. Cette évolution s'explique par des raisons structurelles et conjoncturelles, qui se conjuguent en fait puisque les remplacements des partants auraient pu être supérieurs si la conjoncture avait été moins mauvaise. D'ailleurs la conjoncture n'a pas d'effet mécanique : l'activité bancaire a fortement rebondi en 2009 alors que la diminution de l'emploi s'est accusée cette même année. Les nombreux départs à la retraite vont se poursuivre jusqu'en 2013-2014. En termes de méthodologie, un travail est à mener pour comparer les effectifs tels que recensés par l'Insee et les données de la FBF. Par ailleurs, nous comparons les données de la FBF avec celles de l'Unédic, qui est la seule permettant une répartition régionale des effectifs, et celles de l'Acoss, dont les statistiques d'effectifs

trimestrielles constituent un indicateur avancé. Les données de l'Unédic sont concordantes avec celles de la FBF en tenant compte des effectifs du Crédit Agricole, qui ne sont pas couverts par l'Unédic. En revanche, depuis l'adoption de la NAF 2008, les chiffres de l'Acoss ne suivent plus du tout ceux de la FBF. La raison de ce décrochage reste inconnue malgré des contacts réguliers entre l'Acoss et la FBF. Or nous avons besoin des données de l'Acoss pour suivre l'évolution de l'emploi.

Bruno LONGET

Les effectifs de la Banque Postale sont-ils intégrés dans ces données ?

Henry CHEYNEL

Les effectifs de la Banque Postale se décomposent en trois catégories. Quasiment l'ensemble des agents de la Poste est en mesure de commercialiser des produits financiers. Par ailleurs, 17 000 agents ont reçu une formation particulière pour la vente de produits financiers mais ne possèdent pas la qualité d'employé bancaire. Enfin, 2 000 agents ont un statut AFB et sont intégrés dans nos données.

Nathalie ROY, UPA

La répartition des effectifs FBF par régions montre une nette surreprésentation de l'Île-de-France, avec un tiers des effectifs. Avez-vous réalisé une étude en isolant l'Île-de-France sachant que les caractéristiques de surreprésentation francilienne, notamment à cause de la présence des sièges, ont des effets sur la structure des qualifications et la structure par âge ?

Henry CHEYNEL

Nous n'avons pas réalisé ce travail. 42 % des effectifs sont rattachés à l'Île-de-France. Par ailleurs, l'ensemble des effectifs de la BFI est concentré à Paris et à la Défense. Une grande partie des effectifs des fonctions support sont également basés en Île-de-France. Le maillage de la banque de détail est non négligeable en Île-de-France. Globalement, la composition des effectifs est très différente entre l'Île-de-France et les autres régions. Néanmoins, les données de la répartition géographique sont issues de l'Unédic et n'intègrent pas le Crédit Agricole. En intégrant le Crédit Agricole, la composante provinciale serait renforcée.

Philippe CUNEO

Il me semble que l'Acoss va se substituer à l'Unedic dans un an.

Henry CHEYNEL

Ce serait l'occasion de rencontres méthodologiques intéressantes pour établir la concordance de nos chiffres.

Jean-Marc BEGUIN

Quelle est la source de la donnée correspondant à l'effectif total du secteur financier et présentée comme provenant de l'Insee ? Les chiffres d'emploi de l'Insee ne sont plus issus d'une source unique mais résultent de plusieurs sources, soit en additionnant des composantes disjointes, soit en réalisant un arbitrage complexe entre plusieurs sources. Au final, vous ne pouvez pas retrouver un résultat qui serait celui d'un simple comptage.

Henry CHEYNEL

Nous avons repris pour chaque secteur les données fournies par les associations professionnelles qui, pour chaque grande activité, constituent l'équivalent de la FBF. Le total des autres activités (192 390 personnes) a été déduit par différence à partir du total de l'Insee.

Philippe CUNEO

Je m'étonne de la divergence entre le total de l'Insee (817 200 personnes) et celui de la Dares (735 200 personnes) sachant qu'*a priori* les données sont réconciliées. Cet écart est peut-être dû à un effet de changement de base.

Jean-Marc BEGUIN

Je suppose que le total de la Dares est calculé selon ancienne nomenclature tandis que celui de l'Insee est calculé selon la nouvelle nomenclature.

Philippe CUNEO

J'invite la FBF à assister à la Commission Emploi de printemps sachant que l'Unédic y présentera ses travaux en vue de la reprise d'un certain nombre d'informations statistiques. Toutes les statistiques qui étaient produites par l'Unédic sont désormais produites par Pôle emploi. Par ailleurs, l'Acoss a vocation à effectuer le recouvrement des données de l'Unédic. Par conséquent, il ne devrait plus y avoir de divergence entre les données de l'Acoss et celles de l'Unédic.

Henry CHEYNEL

Nous espérons que les données de l'Unédic présentant une répartition géographique des effectifs jusqu'à la commune seront maintenues.

Jean-Paul POLLIN

Il serait intéressant de compléter cette étude par des éléments sur la rémunération.

Henry CHEYNEL

Nous en avons la possibilité.

Jacques BOURNAY, CGT

Nous tenons à ce qu'une telle étude porte sur les rémunérations au sens large afin de pouvoir discuter des primes versées aux traders.

V. Proposition d'avis - Françoise Dussert

Avis n°1

Françoise Dussert donne lecture du projet d'avis n°1.

En l'absence de remarque, le projet d'avis n°1 est adopté.

Avis n°2

Françoise Dussert donne lecture du projet d'avis n°2.

En l'absence de remarque, le projet d'avis n°2 est adopté.

Avis n°3

Françoise Dussert donne lecture du projet d'avis n°3.

En l'absence de remarque, le projet d'avis n°3 est adopté.

Avis n°4

Après intégration des remarques formulées en séance, l'avis n°4 est adopté.

Avis n°5

Françoise Dussert donne lecture du projet d'avis n°5.

Bruno LONGET

Si l'on fait référence explicitement à la comptabilité bancaire dans le projet d'avis sur l'approche de l'activité des banques par ligne de métiers, il sera nécessaire d'associer le normalisateur comptable au groupe de travail et les travaux à mener seront d'une toute autre ampleur.

Françoise DUSSERT

La composition du groupe de travail sera précisée après l'adoption du mandat.

Jean-Paul POLLIN

Il s'agit de comptabilité analytique. Le normalisateur comptable n'est pas concerné.

Philippe CUNEO

Je propose la formulation suivante : « Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations statistiques par ligne de métier. »

Jean-Marc BEGUIN

Le pendant de ce travail sur la partie non financière de l'activité revient à établir les branches d'activité d'un secteur donné. Le problème du secteur bancaire est qu'il est regroupé en une ligne unique dans la

nomenclature des métiers. L'objectif du groupe de travail est de définir une grille d'analyse. C'est pourquoi la formulation « ligne d'activité » me convenait. Nous n'avons pas parlé d'emplois.

Jean-Paul POLLIN

L'objectif n'est pas non plus de décrire les activités bancaires.

Jean-Marc BEGUIN

Dans les autres domaines, c'est la production qui représente l'activité. La production se mesure par le chiffre d'affaires, qui est ensuite ventilé et traduit en valeur ajoutée. Dans l'activité bancaire, nous étions face à une description par la valeur ajoutée et une description par le produit net bancaire. Le groupe a donc posé comme première problématique le rapprochement de ces deux approches.

Jean-Paul POLLIN

Cette problématique relève bien de la comptabilité. L'objectif n'est pas de reconstruire une comptabilité bancaire.

Esther JEFFERS

Je propose la formule « informations comptables par ligne de métier » à la place de « informations statistiques par ligne de métier ».

Jean-Paul POLLIN

Je ne souhaiterais pas que l'avis remette en cause les conclusions du rapport sur les groupes financiers.

Pierre-Olivier COUSSERAN

Je suis favorable à la formulation « informations statistiques par ligne de métier » car ces informations n'existent pas aujourd'hui. Certes, les grands groupes bancaires cotés publient des informations, mais elles sont fragmentaires et non harmonisées : nous ne disposons pas de statistiques dignes de ce nom par ligne de métier.

La Commission retient la formulation « informations statistiques par ligne de métier ». La fin de la seconde phrase devient : « la mise en place de statistiques par activités ».

Après prise en compte des remarques formulées en séance, l'avis n°5 est adopté.

Avis n°6

Françoise Dussert donne lecture du projet d'avis n°6.

La seconde phrase est reformulée ainsi : « Il demande que l'information pertinente soit regroupée pour en faciliter l'accès aux utilisateurs. »

L'avis n°6 est adopté.

Conclusion

Jean-Paul POLLIN

Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis 2009 et moyen terme
- Programmes de travail 2010